

Sorbonne Université

# Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables

Direction des achats

2024/2025



## Introduction

---

Sorbonne Université possède des atouts considérables sur les questions de développement durable et de transition environnementale. En raison de son positionnement pluridisciplinaire et de ses activités en recherche et en formation, elle est à même de contribuer significativement à ces enjeux majeurs, tant pour sa communauté, que pour notre société.

Les achats durables sont un des éléments stratégiques du plan d'action Développement Durable et Transition Environnementale de notre université. Ils avaient déjà été identifiés comme un levier d'action important dans le plan d'action 2018-2021. Le bilan des gaz à effet des serres sur l'année 2018 avait ainsi permis de montrer que les achats représentaient une part majoritaire de notre impact environnemental.

La charte développement durable adoptée en octobre 2019 par Sorbonne Université et le plan d'actions 2018-2021 qui en a découlé prévoyaient notamment le développement continu d'achats éco-socio-responsables. Pleinement associée au groupe de travail sur le développement durable et transition environnemental animé par le vice-président Patrimoine et développement durable, la Direction des achats de Sorbonne Université mène des actions de ce type depuis plusieurs années déjà.

Le nouveau plan d'action 2022-2025 de l'université prévoit de continuer à travailler sur cet axe, et même d'amplifier la dynamique en suivant les recommandations du Plan National pour des Achats Durables (PNAD 2022-2025). Développer un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) est donc une étape nécessaire pour notre établissement, et s'inscrit pleinement dans la loi Climat et Résilience (1<sup>er</sup> janvier 2023).

Ce travail, piloté par le Service pilotage de la performance achat de la Direction des achats, en lien avec la mission développement durable de l'université, a commencé dès l'été 2022 avec l'établissement d'une méthodologie de travail et le recrutement d'une chargée de mission dédiée à l'élaboration du SPASER. En parallèle, un groupe de travail, composé de représentantes et représentants intra-facultaires et facultaires, s'est constitué.

La mission développement durable de Sorbonne Université a également créé et lancé début 2022, un groupe de travail inter-tutelles dédié au développement durable, lequel réunit régulièrement les représentants développement durable de plusieurs tutelles nationales et universités. Le projet de SPASER de Sorbonne Université a ainsi été largement présenté et discuté afin d'homogénéiser les pratiques, et d'envisager un socle commun dans nos composantes qui ont souvent plusieurs tutelles, et des politiques d'achats différentes.

Ce schéma est une avancée remarquable pour notre établissement car il permet d'intégrer dans notre nouvelle politique d'achat les trois piliers du développement durable : économique, environnemental et également social, avec la prise en compte des enjeux liés au handicap et à la réinsertion.

Il s'agit à présent de déployer ce SPASER au sein des composantes de notre établissement, de continuer à informer nos communautés, mais aussi de former nos acheteuses et acheteurs, et de réfléchir aux secteurs et produits d'achats (analyse de cycle de vie, alternatives d'achats, etc.). L'implication de toutes et tous, tant dans le déploiement opérationnel de ce schéma stratégique, que dans son enrichissement par le biais de vos retours, est une condition *sine qua non* pour relever ce challenge.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la loi Climat et Résilience impose aux collectivités et établissements publics d'élaborer un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) dès lors que le montant annuel de leurs achats dépasse 50 millions d'euros.

Avec un montant total des achats de 110 millions d'euros par an, le lancement de plus de 200 marchés annuels et des domaines d'achats variés (travaux et maintenance de bâtiments, informatique et multimédia, énergie, équipements et consommables scientifiques, etc.), Sorbonne Université a fait le choix de se doter d'un outil structurant pour la mise en œuvre d'une commande publique plus responsable.

Le SPASER représente l'opportunité pour l'université de se doter d'une feuille de route visant à uniformiser sa politique en matière d'achats durables et à atteindre les objectifs fixés par la Direction des Achats de l'Etat. Ainsi, ce schéma traduit la nouvelle politique d'achat de notre établissement au travers des trois axes du développement durable (économique, environnemental et social) et d'un axe coordination.

Ce document propose une stratégie globale et transversale relative aux achats responsables, c'est-à-dire « tout achat intégrant [...] des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique »<sup>1</sup>.

En complément des objectifs juridiques et économiques, la commande publique doit désormais être envisagée comme un levier de développement durable et le SPASER y contribue en favorisant la création d'une culture commune de l'achat public responsable et en fixant des objectifs d'amélioration continue des pratiques d'achats.

Direction des Achats de Sorbonne Université

---

1 Définition de l'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR)

# Sommaire

---

INTRODUCTION .....	2
SOMMAIRE.....	4
LA MÉTHODOLOGIE .....	5
MÉTHODE DE LECTURE DU DOCUMENT.....	6
SYNTHÈSE DES 4 AXES .....	7
AXE DE COORDINATION.....	8
Objectif 1 : Organiser et généraliser en interne l'approche développement durable dans le processus d'achat .....	10
Action 1 : Développer un réseau achat .....	10
Action 2 : Diffuser et créer des outils supports pour accompagner les acteurs du processus d'achat .....	10
Action 3 : Arbitrer la programmation des marchés et informer les opérateurs économiques .....	11
Objectif 2 : Orienter les opérateurs économiques vers une meilleure prise en compte des considérations durables de nos marchés .....	13
Action 4 : Faciliter la lecture des considérations durables dans nos marchés / améliorer la traduction et l'évaluation des engagements des opérateurs .....	13
AXE ENVIRONNEMENTAL .....	14
Objectif 3 : Limiter l'impact environnemental négatif de nos achats .....	16
Action 5 : Améliorer l'efficacité des clauses et critères environnementaux .....	16
Action 6 : Favoriser des achats limitant le gaspillage des ressources et la production de déchets .....	17
Action 7 : Initier une approche en analyse du cycle de vie (ACV) .....	18
AXE SOCIAL.....	19
Objectif 4 : Encourager l'insertion des personnes éloignées de l'emploi .....	21
Action 8 : Favoriser l'interconnaissance entre les besoins de Sorbonne Université et l'offre des structures de l'insertion par l'activité économique et du secteur de travail protégé et adapté.....	21
Action 9 : Orienter et réserver une part des achats de Sorbonne Université aux structures de l'insertion par l'activité économique et du secteur du travail protégé et adapté.....	22
AXE ÉCONOMIE RESPONSABLE .....	23
Objectif 5 : Favoriser la collaboration avec les petites et moyennes entreprises (PME) et soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) .....	25
Action 10 : Encourager et simplifier l'accès à la commande publique pour les petites et moyennes entreprises (PME) .....	25
Action 11 : Initier des achats de services ou produits issus de l'économie sociale et solidaire (ESS) .....	26
ANNEXES .....	27
Annexe 1 : Cadre et obligations .....	27
Annexe 2 : Contributions au document .....	28

# La méthodologie

---

## **Les étapes du projet : phase de diagnostic et construction du schéma**

Depuis 2021, le Service pilotage de la performance achat de la Direction des achats de Sorbonne Université a entamé une réflexion sur la création et le déploiement du schéma, en analysant le contexte et les enjeux du projet. En mai 2022, un premier pré-projet construit autour de 4 axes (coordination, environnemental, social et économique) est présenté lors du groupe de travail développement durable et transition environnementale de Sorbonne Université puis validé par la présidence de l'université. Ce pré-projet a permis de fournir un cadre pour l'élaboration du premier SPASER, avec l'appui d'un groupe de travail SPASER, le recrutement d'une chargée de mission et la mise en place d'ateliers participatifs.

## **Un groupe de travail dédié et des ateliers participatifs**

De novembre 2022 à juin 2023, le Service pilotage de la performance achat a animé mensuellement le groupe de travail SPASER, composé de représentantes et représentants facultaires, d'une ingénieure développement durable, du Conseiller développement durable auprès de la Présidente, ainsi que des membres de la mission développement durable et transition environnementale. Un espace commun de travail a également été créé afin de partager les différentes ressources et documents de travail.

Durant huit mois, les membres du groupe de travail SPASER ont échangé sur les avancées du projet afin de mettre en évidence et résoudre certaines contraintes, d'identifier les acteurs à impliquer, de faire un état des lieux des pratiques déjà engagées et de compléter ou ajuster les objectifs et fiches actions proposés par le Service pilotage de la performance achat.

En parallèle, le Service pilotage de la performance achat a organisé des ateliers de travail avec divers acteurs et actrices impliqués dans le processus d'achat de Sorbonne Université. Juristes spécialisés dans les marchés publics, experts métiers dans les secteurs du bâtiment, de l'informatique, de l'énergie ou des finances, mais aussi chercheurs y ont partagé leurs expériences respectives, dans une volonté de co-construction du projet.

## **Le bilan d'une démarche concertée**

- 7 réunions avec le GT SPASER
- 14 ateliers avec des directions/services/référents (Direction des achats, 3 Directions financières et achats, Direction du service information, 3 Services informatiques facultaires, Direction patrimoine et logistique, 3 Directions techniques facultaires, Service social et handicap, Référents développement durable, faculté des Science et ingénierie),
- 3 réunions d'information avec la Direction des achats et la mission développement durable et transition environnementale
- 4 points étape en groupe de travail développement durable et transition environnementale
- 2 points étape en groupe de travail développement durable inter-tutelles (CEA, Cirad, Cnes, CNRS, ENS, Ifremer, Inrae, Inserm, IRD, MNHN, universités d'Avignon, de Bordeaux, de Lille, de Lorraine, de Nantes, de Saint-étienne et Paris-Saclay)
- 2 actualités dans la newsletter interne hebdomadaire Sorbonne Université
- 1 questionnaire sur les pratiques achat responsable
- 1 cahier de suivi du projet de 71 pages en accès libre sur l'intranet de la Direction des achats,
- 1 poster au Village de l'Anthropocène 2023 (en cours de création par les emplois étudiants du Village de l'Anthropocène) ainsi qu'1 espace dédié lors de l'évènement
- 1 vidéo d'animation de présentation du SPASER (création par la Direction de la communication)

## Méthode de lecture du document

---

Pour faciliter sa lecture, ce document a été construit de la manière suivante :

- Une synthèse des 4 axes avec les 5 objectifs et les 11 actions.
- Pour chaque axe :
  - Le ou les objectif(s) de l'axe ;
  - Une description de l'objectif ;
  - Les définitions des termes utilisés ;
  - Les actions à mettre en œuvre (intégrant les moyens, le ou les indicateurs, le ou les points de vigilance).

## Synthèse des 4 axes

5 OBJECTIFS	11 ACTIONS
<b>AXE COORDINATION</b>	
Organiser et généraliser en interne l'approche développement durable dans le processus d'achat	1. Développer un réseau achat
	2. Diffuser et créer des outils supports pour accompagner les acteurs du processus d'achat
	3. Arbitrer la programmation des marchés et informer les opérateurs économiques
Orienter les opérateurs économiques vers une meilleure prise en compte des considérations durables de nos marchés	4. Faciliter la lecture des considérations durables dans nos marchés / améliorer la traduction et l'évaluation des engagements des opérateurs
<b>AXE ENVIRONNEMENTAL</b>	
Limiter l'impact environnemental négatif de nos achats	5. Améliorer l'efficacité des clauses et critères environnementaux
	6. Favoriser des achats limitant le gaspillage des ressources et la production de déchets
	7. Initier une approche en analyse du cycle de vie (ACV)
<b>AXE SOCIAL</b>	
Encourager l'insertion des personnes éloignées de l'emploi	8. Favoriser l'interconnaissance entre les besoins de Sorbonne Université et l'offre des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et du secteur du travail protégé et adapté (STPA)
	9. Orienter et réserver une part des achats de Sorbonne Université aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) ou du secteur du travail protégé et adapté (STPA)
<b>AXE ÉCONOMIE RESPONSABLE</b>	
Favoriser la collaboration avec les petites et moyennes entreprises (PME) et soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)	10. Encourager et simplifier l'accès à la commande publique pour les petites et moyennes entreprises (PME)
	11. Initier des achats de services ou produits issus de l'économie sociale et solidaire (ESS)



# Axe coordination



## Objectifs : Organiser et généraliser en interne l'approche développement durable dans le processus d'achat et orienter les opérateurs économiques vers une meilleure prise en compte des considérations durables de nos marchés.

Conformément aux recommandations de la Direction des achats de l'État, l'axe coordination vise à établir une organisation en interne pour généraliser l'approche développement durable dans le processus d'achat, de la définition du besoin à l'évaluation de la prestation. L'ambition est d'optimiser l'organisation et les pratiques internes de la commande publique (le sourcing, par exemple) pour mettre les achats au service d'une politique de développement durable efficace. Il s'agit d'accompagner les acteurs du processus d'achat dans la prise en compte des considérations environnementales et sociales et d'encourager et valoriser les démarches responsabilité sociétale des opérateurs économiques.

### DÉFINITIONS

#### **Développement durable** (INSEE – 2016)

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Gro Harlem Brundtland, Première ministre de la Norvège (1987). En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle de ces trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

#### **Sourcing**

Analyse (consultations, études de marché, avis) des fournisseurs et évaluation de leurs capacités à répondre à nos besoins et exigences en termes de coûts, délais, techniques et qualité environnementale et sociale...

**Démarches Responsabilité Sociétale des Entreprises ou des Organisations** (ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique – 2022) / (ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie – 2015)

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) également appelée responsabilité sociale des entreprises est définie par la commission européenne comme « l'intégration volontaire par les entreprises

de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. En d'autres termes, la RSE c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable ».

La RSO, responsabilité sociétale des organisations se définit quant à elle comme « la contribution des organisations aux enjeux du développement durable ».

**Opérateurs économiques** (Article L1220-1 du Code de la Commande Publique – 2023)

Est un opérateur économique toute personne physique ou morale, publique ou privée, ou tout groupement de personnes doté ou non de la personnalité morale, qui offre sur le marché la réalisation de travaux ou d'ouvrages, la fourniture de produits ou la prestation de services.

#### **Achat public durable**

(Plan National pour des Achats Durables – 2022)

Achat qui :

- intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique ;
- prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'achat public ;
- permet de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergies et de ressources ;
- intègre toutes étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

## OBJECTIF 1 : ORGANISER ET GÉNÉRALISER EN INTERNE L'APPROCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE PROCESSUS D'ACHAT

### ACTION 1 → Développer un réseau achat

Actuellement Sorbonne Université ne dispose pas d'un réseau d'acheteurs/prescripteurs/utilisateurs suffisamment formalisé. Pourtant, des agents de la direction des achats et de certaines directions opérationnelles possèdent de fortes compétences en la matière (compétence économique, innovation, développement durable, administrative, etc.). Ce réseau pourrait être l'opportunité de mettre en place une dynamique transversale et co-construite pour faire évoluer les pratiques d'achats. Il s'agit de déployer l'approche achat responsable de l'État, de partager des objectifs communs ainsi qu'une vision harmonisée au sein de l'établissement. L'état des lieux réalisé démontre un besoin d'information et une forte nécessité de formation, pouvant être faits à l'occasion de courts ateliers thématiques.

La création et l'animation d'un tel réseau, notamment au travers de réunions organisées par la direction des achats, permettront la diffusion d'une culture « achat public responsable » via un partage des connaissances et d'informations, une homogénéisation des processus, l'échange de bonnes pratiques et une sensibilisation aux problématiques de développement durable. Le succès de la mise en œuvre du SPASER ne pourra être que collectif ; il dépendra de son appropriation par l'ensemble du réseau ainsi que d'un dialogue continu permettant d'interroger les pratiques et les objectifs.

#### ÉTAPES

1. Identifier les membres clés d'un premier réseau restreint (agents internes spécialistes du développement durable, agents ayant un fort intérêt pour cette thématique ou agissant déjà en matière d'achats responsables)
2. Créer le réseau et mettre en relation les agents.
3. Animer le réseau (3/4 ateliers thématiques par an)
4. Élargir le réseau (inclusion de nouveaux membres, diffusion des ateliers thématiques, diffusion des outils pratiques, intégration d'acteurs des partenariats EPEC et Gesat)

#### MOYENS

##### *Animation du réseau*

- Proposer des ateliers participatifs avec certains acteurs identifiés
- Organiser des animations thématiques
- Diffuser des informations et des veilles
- Nommer un référent « achat responsable »

#### INDICATEUR

nombre d'ateliers organisés

#### VIGILANCE

rester accessible, ne pas demander un investissement trop lourd

## **ACTION 2** → **Diffuser et créer des outils supports pour accompagner les acteurs du processus d'achat**

Les échanges actuels entre services acheteurs et Direction des achats lors du lancement d'un marché ne permettent pas toujours la mise en place d'une réflexion exhaustive, uniforme et structurée de l'approche développement durable. L'état des lieux réalisé montre une difficulté des acteurs du processus achat à temporiser les différentes étapes en amont de la publication (veille, sourcing) et à suivre l'exécution des marchés. Il existe néanmoins des outils gratuits et accessibles (sites internet, annuaires, services) facilitant la prise en compte de ces enjeux dans la réalisation d'un marché. La diffusion de ces outils supports permet d'informer et d'accompagner les acteurs du processus achat afin de faciliter l'intégration de considérations sociales et environnementales dans l'acte d'achat.

La Direction des achats propose de mettre à disposition différentes fiches-outils thématiques (certaines co-élaborées avec le réseau) et grilles de réflexion facilitant la prise en compte des enjeux de développement durable dans le processus d'achat. Il s'agit tout d'abord de relayer et diffuser les outils déjà existants puis de mettre en place des fiches thématiques spécifiques aux activités de Sorbonne Université. Les mêmes outils seront également proposés pour les achats inférieurs à 40 000 euros. L'objectif étant de créer un processus clair, fiable et transverse à l'aide d'outils et de documents types d'aide à la construction, rédaction et analyse des offres dans les projets de marchés.

### **ÉTAPES**

1. Diffuser et communiquer largement sur les outils existants
2. Identifier les besoins pour de nouveaux outils supports spécifiques à Sorbonne Université
3. Créer de nouveaux outils internes
4. Mettre à disposition les nouveaux outils

### **MOYENS**

#### ***Diffusion des outils supports existants et sensibilisation***

- Diffuser et rendre accessibles les outils nationaux existants et ceux en cours de développement
- Présenter les partenariats Sorbonne Université (EPEC et Gesat) et le Service pilotage de la performance achat afin d'encourager les acteurs de la chaîne achat à solliciter et informer la Direction des achats des achats durables en cours ou passés

- Améliorer la sensibilisation et la communication sur les outils juridiques existants

#### ***Création de nouveaux outils supports***

- Faire un état des lieux pour identifier des segments achats avec un levier développement durable, des principaux prescripteurs, des opportunités / menaces (cartographie)
- Mettre à disposition des outils supports types d'aide à la construction, rédaction, analyse des offres et suivi

### **INDICATEUR**

Nombre d'outils diffusés (réseau achat, intranet, prescripteurs)

### **VIGILANCE**

Garder les outils simples, intuitifs et accessibles



## **ACTION 3** → **Arbitrer la programmation des marchés et informer les opérateurs économiques**

Le manque d'anticipation des achats et le manque de temps entre l'émergence du besoin et le lancement d'un marché peut être un frein à la prise en compte des considérations sociales et environnementales. Avoir une vision globale des marchés à venir est un prérequis afin de mettre en place une stratégie achats responsables cohérente dans l'établissement et pouvoir communiquer en interne et en externe sur la commande publique de Sorbonne Université.

La programmation trimestrielle des achats prévue par le comité des achats peut être un levier de décision. Elle détermine quels projets de marchés seront porteurs de clauses ou critères ainsi que le niveau de prise en compte des considérations sociales et environnementales. Il est également important d'inciter à initier une réflexion « durable » très en amont du lancement de projet de marché et dès l'apparition du besoin. L'objectif étant de pouvoir communiquer efficacement auprès de potentiels candidats, de détecter des opportunités de clauses ainsi, entre autre, que d'utiliser avec efficacité les modalités de réservations de marchés.

### **ÉTAPES**

- 1.** Anticiper les achats et analyser la programmation d'achat
- 2.** Conseiller les directions en amont de leurs achats (objectif : plusieurs mois avant la publicité du marché pour les achats transverses et lors de la rédaction du cahier des charges techniques particulières pour les achats travaux)
- 3.** Communiquer à l'externe sur nos futurs marchés (auprès des têtes de réseau des acteurs de l'insertion et du secteur protégé et adapté ou des petites et moyennes entreprises par exemple)

### **MOYENS**

#### ***Anticipation des achats***

- Inciter à travailler en amont de la rédaction du cahier des charges pour intégrer les considérations développement durable plusieurs mois à l'avance et associer différents acteurs aux montages des marchés
- Inciter les prescripteurs à communiquer bien en amont les besoins et les futurs projets de marchés

- Programmer les achats et déterminer les marchés sur lesquels des actions sociales / environnementales sont envisageables lors du comité des achats
- Prendre appui sur les différents partenaires et accompagnements
- Justifier de manière obligatoire le lancement d'un marché sans considération sociale ou environnementale

#### ***Diffusion aux opérateurs économiques vertueux***

- Diffuser les marchés via nos partenaires EPEC et Gesat et les têtes de réseaux identifiés
- Publier les marchés sur la plateforme APProch et/ou sur « Le marché de l'inclusion » (pour les marchés réservés ou allotés par exemple)

### **INDICATEUR**

Nombre de projets de marché diffusés

### **VIGILANCE**

Diffuser une information fiable et juste

## OBJECTIF 2 : ORIENTER LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES CONSIDÉRATIONS DURABLES DE NOS MARCHÉS

### ACTION 4 → Faciliter la lecture des considérations durables dans nos marchés / améliorer la traduction et l'évaluation des engagements des opérateurs

Actuellement, les conditions d'exécutions, critères et clauses sociales et environnementales sont réparties dans les nombreuses pièces du dossier de consultation des entreprises. Cela ne permet pas toujours d'établir un inventaire exhaustif et détaillé des attentes durables de Sorbonne Université. Cette situation complique la réponse des entreprises, ainsi que l'analyse des réponses et le suivi lors de l'exécution du marché.

Regrouper ces éléments dans un article dédié du Cahier des clauses administratives particulières ou proposer des cadres de réponses permettrait à toutes les entreprises de mieux les identifier et à Sorbonne Université de valoriser sa démarche durable ainsi que d'améliorer le suivi et l'évaluation des engagements. Les opérateurs économiques seront également incités et encouragés à adopter une démarche durable au travers de la vérification de leurs engagements, d'études de leurs bilans, d'expérimentation de nouveaux critères.

#### ÉTAPES

1. Mettre en évidence les considérations durables dans les marchés (regroupement dans un article dédié par exemple)
2. Évaluer et vérifier les engagements des entreprises titulaires lors de l'analyse des offres
3. Évaluer et vérifier les engagements des entreprises titulaires lors de l'exécution du marché (réunion de suivi annuelle, bilan)

#### MOYENS

##### *Simplification*

- Donner plus de visibilité aux critères développement durable
- Proposer des outils supports et fiches pour la rédaction

##### *Amélioration du suivi et de l'évaluation des clauses*

- Prévoir en amont les conditions de suivi et d'évaluation des engagements (réunions bilans, reporting chiffrés, rapports mensuels, etc.)

- Favoriser les échanges avec les titulaires pour connaître, comprendre, suivre et valoriser leurs engagements ou avoir recours à des pénalités si les engagements ne sont pas respectés
- Développer un outil facilitant le suivi et l'évaluation des marchés clausés

#### INDICATEURS

Nombre de questionnaires types, nombre de réunions bilans

#### VIGILANCE

Maîtriser le temps à consacrer



# Axe environnemental





## Objectif : Limiter l'impact environnemental négatif de nos achats

L'axe environnemental vise à améliorer la mise en œuvre et le suivi des considérations environnementales, à inciter tous les acteurs et actrices du processus d'achat à favoriser l'économie circulaire et à encourager une réflexion sur la prise en compte de l'impact environnemental lors des actes d'achats (émissions de gaz à effet de serre, consommation de ressources et production de déchets, respect de la biodiversité) à différentes étapes du cycle de vie des produits / services. Il permet également d'initier une approche innovante en analyse du cycle de vie.

### DÉFINITIONS

#### **Impact environnemental** (ADEME – 2021)

L'impact environnemental désigne l'ensemble des modifications qualitatives, quantitatives et fonctionnelles de l'environnement (négatives ou positives) engendrées par un projet, un processus, un procédé, un ou des organismes et un ou des produits, de sa conception à sa « fin de vie ». Il existe une douzaine d'impacts environnementaux potentiels qui affectent principalement la qualité de l'air (contribution à l'effet de serre, appauvrissement de la couche d'ozone, particules fines), la qualité de l'eau (consommation excessive, eutrophisation des eaux), les ressources et la santé humaine (épuisement des ressources, toxicité humaine).

#### **Cycle de vie** (ADEME – 2018)

Qu'il s'agisse d'un bien, d'un service, voire d'un procédé, toutes les étapes du cycle de vie d'un produit sont prises en compte pour l'inventaire des flux, du « berceau à la tombe » : extraction des matières premières énergétiques et non énergétiques nécessaires à la fabrication du produit, distribution, utilisation, collecte et élimination vers les filières de fin de vie ainsi que toutes les phases de transport.

#### **Analyse du cycle de vie** (ACV) (ADEME – 2018)

D'après la norme ISO 14040, l'ACV est une « compilation et évaluation des intrants, des extrants et des impacts environnementaux potentiels d'un système de produits au cours de son cycle de vie ». L'analyse du cycle de vie est l'outil le plus abouti en matière d'évaluation globale et multicritère des impacts environnementaux.

Cette méthode normalisée permet de mesurer les effets quantifiables de produits ou de services sur l'environnement.

Il s'agit d'un outil d'aide à la décision : les résultats obtenus permettent de connaître les étapes de cycle de vie les plus polluantes d'un produit ou d'un service et d'identifier des pistes d'amélioration.

#### **Considérations environnementales**

(Plan National pour des Achats Durables – 2022)  
Une considération environnementale est définie

comme la prise en compte de la dimension environnementale dans l'acte d'achat.

La dimension environnementale est entendue au sens large. Il s'agit, par exemple, de la réduction des prélèvements des ressources, de la composition des produits (notamment leur caractère écologique / polluant / toxique, le caractère réutilisable/ recyclé / reconditionné / recyclable), mais aussi les économies d'énergie, ainsi que la prévention de la production des déchets et leur valorisation. Elle inclut également les pratiques environnementales appliquées aux modalités d'exécution des prestations (notamment les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les performances en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, la lutte contre la déforestation, les pollutions, le gaspillage alimentaire et énergétique, le développement des énergies renouvelables, etc.) en lien avec la prestation commandée.

#### **Économie circulaire** (Institut National de l'Économie Circulaire)

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.

Ce modèle économique repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.

#### **Émissions de gaz à effet de serre (GES) et empreinte carbone** (commissariat général au développement durable – 2021)

Différentes activités humaines sont à l'origine des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère : la combustion d'énergies fossiles, certains procédés industriels, le traitement des déchets, la climatisation, le transport, etc.

L'empreinte carbone représente la somme de l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) générés par l'activité de Sorbonne Université.

## OBJECTIF 3 : LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL NÉGATIF DE NOS ACHATS

### ACTION 5 → Améliorer l'efficacité des clauses et critères environnementaux

Un grand nombre des marchés actuels de Sorbonne Université intègrent déjà des considérations environnementales (au sein des spécifications techniques, critères d'attributions et conditions d'exécutions). L'insertion de clauses relatives aux critères d'efficacité énergétique et de performance environnementale dans nos marchés limite déjà les impacts négatifs sur l'environnement. Ces considérations, qui peuvent être imposées par des obligations juridiques, sont néanmoins parfois trop générales, peu efficaces et ne peuvent pas être analysées et suivies au mieux.

Une meilleure sensibilisation des prescripteurs et prescriptrices à la prise en compte des considérations environnementales se poursuivra dès le stade de la définition du besoin, cette coordination étant nécessaire lors de la rédaction de la clause pour déterminer les conditions de suivi. En parallèle, des outils d'aide à l'analyse des offres des candidats et au suivi des engagements seront proposés pour accompagner le choix du levier juridique, l'étude des offres et le suivi.

#### ÉTAPES

1. Réaliser une veille environnementale en fonction de l'objet de l'achat
- 2.1. Définir les exigences environnementales attendues et choisir le ou les leviers juridiques (critère d'attribution/clause environnementale/cahier des charges)
- 2.2. Définir la méthode d'analyse des réponses et de suivi des engagements
3. Transcrire ces exigences dans les dossiers de consultation ou demandes de devis
4. Analyser les réponses au regard des exigences choisies
5. Suivre et évaluer les engagements

#### MOYENS

##### *Définition précise des exigences et analyse des réponses*

- Faciliter la mise à disposition d'outils nationaux/accompagnements existants et accompagner la réflexion sur la méthode d'évaluation des critères et de suivi des clauses
- S'appuyer sur la mission développement durable et des experts

- Étudier les opportunités/risques des éco-labels environnementaux
- Améliorer la co-construction de certains cahiers des clauses techniques particulières (ajouter une ligne « action environnementale » dans la fiche de saisine travaux)

#### *Suivi et évaluation*

- Définir l'organisation du suivi ainsi que les pénalités dans le cas des Plans de progrès
- Organiser et faciliter le suivi des engagements des prestataires

#### INDICATEURS

% de marchés avec considérations environnementales ; % de marchés avec un suivi des engagements (sur le % de marché avec une considération environnementale)

#### VIGILANCE

Veiller à définir la méthode d'analyse et de suivi des engagements en même temps que les exigences environnementales

## **ACTION 6** → **Favoriser des achats limitant le gaspillage des ressources et la production de déchets**

Tout achat entraîne nécessairement un impact sur l'environnement. La commande publique peut participer à la réduction de ces impacts négatifs en réalisant des achats dans une optique de sobriété et économes en ressources (en matière première non renouvelable ou « rare », en énergie, en eau) et qui émettent moins d'externalités négatives (déchets et pollution atmosphérique). En tant qu'établissement public et au vu des problématiques environnementales actuelles, Sorbonne Université a le devoir de s'inscrire dans une démarche de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> afin de diminuer l'empreinte carbone liée aux achats.

Sorbonne Université est notamment soumise à l'obligation d'acquérir des fournitures dans une démarche d'économie circulaire : réemploi, réutilisation ou comportant des matières recyclées (loi AGEC). Ce modèle économique est à encourager et valoriser puisqu'il permet véritablement de limiter le gaspillage des ressources et la production de déchets. Pour réaliser des achats plus écologiquement vertueux, il faut alors imposer des spécifications techniques et/ou des conditions d'exécutions relatives à la consommation énergétique ou la production de déchets dans les marchés. L'objet même de certains marchés peut également permettre d'atteindre cet objectif (rénovation de certains bâtiments ou installation de conteneurs de tri).

### **ÉTAPES**

1. Identifier les segments d'achats et les étapes/ phases du cycle de vie fortement producteurs de déchets et/ou émetteurs de carbone et/ou consommateurs de ressources et/ou ayant un impact négatif sur la biodiversité
2. Réaliser une veille afin d'identifier des innovations environnementales
3. Rédiger des exigences environnementales qui explicitent la volonté d'intégrer l'économie circulaire dans nos achats
4. Privilégier les entreprises qui apportent les preuves de la mise en place d'une démarche économie circulaire

### **MOYENS**

#### **Identification des axes d'amélioration**

- Sensibiliser et former à l'achat circulaire ; faciliter l'approche
- Mettre à disposition un référentiel des achats fortement émetteurs de déchets / consommateurs de ressources
- S'appuyer sur des normes et référence

### **Veille environnementale**

- Identifier et diffuser des outils supports (exemples des nouvelles exigences à insérer dans les cahiers des charges)
- Intensifier le déploiement de l'économie circulaire dans les achats travaux (obligation de traitement des déchets déjà présente dans les conditions d'exécutions)
- Étudier les méthodes de livraison

### **INDICATEUR**

Nombre de segments identifiés

### **VIGILANCE**

Difficulté à mesurer effectivement / quantifier les considérations environnementales liées à l'achat circulaire ; rester accessible



## **ACTION 7** → **Initier une approche en analyse du cycle de vie (ACV)**

Chaque achat entraîne des conséquences plus ou moins fortes sur l'environnement à toutes les étapes de son cycle de vie. Si l'on prend l'exemple d'un produit (même vendu comme « vert » ou « écologique ») : les origines des matières premières, les processus de fabrication, l'emballage, le transport, l'utilisation, la maintenance ainsi que les conditions de fin de vie ont nécessairement un impact sur l'environnement. La commande publique doit ainsi prendre en compte de toutes ces étapes afin de réduire les impacts lorsque cela est possible.

L'analyse du cycle de vie réalise le bilan environnemental d'un produit / service selon une double approche en « cycle de vie » (impact causé de l'extraction des ressources jusqu'à leur élimination) et en « multicritères » (analyse de tous les flux entrants et sortants). Adopter une approche en « analyse du cycle de vie », bien que complexe, permet d'avoir une vision d'ensemble de toutes les étapes de vie du produit / service et de réfléchir aux actions en faveur de l'environnement pouvant être mises en place au regard de la technicité du besoin, des échéances, des réalités du marché (sourcing), etc. Se former à cette méthode et l'initier sur certains des marchés de Sorbonne Université permettra une analyse plus approfondie et plus actuelle des offres.

### **ÉTAPES**

- 1.** Cibler certains marchés ou segments dans lesquels l'analyse du cycle de vie est vraiment pertinente
- 2.** Se former à l'approche en cycle de vie (binôme prescripteur/acheteur expert)
- 3.1.** Définir les objectifs et les enjeux environnementaux principaux, déclinés en prescriptions concrètes et quantifiées
- 3.2.** Définir précisément avec un prescripteur expert de son domaine une grille de réponses d'exigences techniques
- 4.** Demander aux entreprises de fournir leurs données brutes
- 5.** Analyser, hiérarchiser et comparer les impacts environnementaux

### **MOYENS**

#### ***Ciblage marché***

- Identifier le marché avec un prescripteur expert
- Définir une grille de réponse technique très précise

#### ***Formation***

- Former et sensibiliser les prescripteurs / acheteurs du marché identifié
- Sensibiliser à l'Analyse en Cycle de Vie pour les petits achats hors marchés

### **INDICATEUR**

nombre de marchés lancés en « analyse cycle de vie »

### **VIGILANCE**

approche complexe qui demande du temps ; veiller à synchroniser la formation et la rédaction du cahier des charges ; rester accessible



# Axe social



## Objectif de l'axe : Encourager l'insertion des personnes éloignées de l'emploi

L'axe social a pour objectif de définir les opportunités d'achats pouvant intégrer des considérations sociales et d'encourager les acteurs du processus achat à réaliser des achats inclusifs (certains participant à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés) auprès des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) ou du secteur du travail protégé et adapté (STPA) (ESAT et EA). Pour cela, il est impératif d'avoir recours à nos partenaires (EPEC et Gesat) pour s'inscrire dans une démarche raisonnée et encadrée, d'établir un dialogue avec les prestataires et de suivre leurs engagements.

### DÉFINITIONS

#### **Considération sociale** (PNAD – 2022)

Une considération sociale est définie comme la prise en compte de la dimension sociale dans l'acte d'achat. La dimension sociale est entendue au sens large, comme par exemple, l'insertion des publics éloignés de l'emploi et de personnes en situation de handicap, la lutte contre les discriminations (notamment la promotion de l'égalité femme/ homme), le respect des exigences éthiques (respect des droits de l'Homme) ou équitables, la performance dans la protection ou la formation des salariés, etc.

#### **Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)** (ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion)

- Entreprises d'insertion (EI) : opèrent dans le secteur marchand avec une finalité sociale et proposent à des personnes en difficulté une activité productive assortie de prestations.
- Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) : proposent une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.
- Associations intermédiaires (AI) : permettent à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs.
- Entreprises de travail temporaire et d'insertion (ETTI) : entreprise d'intérim dont l'activité est centrée sur l'insertion professionnelle.
- Entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI) : permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients et d'un accompagnement.
- Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) : regroupent des entreprises qui face aux problèmes de recrutement mettent à disposition des entreprises adhérentes des personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

#### **Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA)** (GESAT – 2023)

- Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) : établissements médico-sociaux accessibles aux personnes handicapées qui ne présentent pas,

provisoirement ou définitivement, une autonomie suffisante pour travailler en milieu ordinaire.

- Entreprise adaptée (EA) : entreprise qui emploie au moins 55% de travailleurs en situation de handicap et qui a pour vocation d'être une passerelle vers les entreprises classiques.
- Travailleurs indépendants handicapés (TIH)
- Entreprises adaptées de travail temporaire (EATT)

#### **Obligation d'emploi des travailleurs handicapés** (ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion – 2022)

Tous les employeurs doivent déclarer les travailleurs et travailleuses handicapés (TH) qu'ils emploient, ce qui permettra de mieux identifier leurs besoins et d'y répondre plus efficacement. Les employeurs de 20 salariés et plus seront assujettis à l'obligation d'emploi de 6 % de TH et devront verser une contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en cas de non-atteinte de cet objectif. Les achats réalisés auprès d'ESAT ou EA peuvent participer à réduire la contribution de Sorbonne Université au FIPHFP (seule la part de main d'œuvre liée à l'achat peut être déduite et une attestation doit être fournie).

#### **Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC)**

(site internet de l'EPEC – 2023)

L'EPEC est une association créée en 2016 ayant pour objet principal de mener des actions innovantes, en lien avec les acteurs du territoire, pour favoriser l'emploi durable des personnes éloignées de l'emploi et le développement économique. Elle dispose notamment d'un pôle Clauses sociales de Paris qui mobilise la commande publique et les marchés privés du territoire parisien pour mettre en œuvre un dispositif d'accès à l'emploi durable pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

#### **Réseau Gesat** (site internet du réseau Gesat – 2023)

Le réseau Gesat est un acteur de l'ESS qui crée des rencontres entre ESAT et entreprises adaptées, et leurs futurs clients privés ou publics. En tant que tête de réseau économique de ces prestataires responsables, le réseau opère trois missions principales : promouvoir l'offre de prestataires inclusifs et responsables, accompagner les ESAT-EA dans la structuration de leur offre et développer les relations économiques entre les ESAT-EA et les donneurs d'ordres privés et publics.



## OBJECTIF 4 : ENCOURAGER L'INSERTION DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

### **ACTION 8** → **Favoriser l'interconnaissance entre les besoins de Sorbonne Université et l'offre des structures de l'insertion par l'activité économique et du secteur de travail protégé et adapté**

Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et du secteur du travail protégé et adapté (STPA) exercent désormais dans de nombreux domaines d'achat variés (autant fournitures que services) et peuvent répondre aux besoins et exigences de Sorbonne Université. Il existe par exemple plus de 2350 établissements et services d'aide par le travail et entreprises adaptées sur le territoire français, positionnés sur plus de 200 métiers (espaces verts, prestations RH et administratives, services numériques, communication, conditionnement, nettoyage et entretien, etc.). La mise en œuvre d'une politique d'achat socialement responsable passe par une connaissance fine du secteur de l'insertion / du handicap et des spécificités de ces structures. Les services prescripteurs doivent être sensibilisés et informés sur les possibilités qu'offrent ces structures afin de leur garantir un accès à la commande publique.

La programmation des achats et une diffusion efficace auprès des bons acteurs et actrices favorisera également la rencontre entre les besoins de Sorbonne Université et l'offre des structures de l'insertion et du handicap. Il est nécessaire d'établir un dialogue avec les prestataires pour comprendre leur fonctionnement mais également pour leur communiquer nos besoins.

#### **ÉTAPES**

1. Améliorer la connaissance des structures de l'insertion par l'activité économique et du secteur du travail protégé et adapté
2. Identifier les opportunités de marchés réservés / allotissement / clauses sociales / critères sociaux dans les projets de marchés au regard de la technicité du marché, des échéances, du sourcing préalable
3. Améliorer la diffusion de nos besoins auprès de ces structures et établir un dialogue

#### **MOYENS**

##### **Sensibilisation**

- Proposer des ateliers et des présentations pour améliorer la connaissance de ces structures et de leurs offres
- Encourager un questionnement réflexe au niveau des prescripteurs et acheteurs

#### **Diffusion des besoins et établissement d'un dialogue**

- Communiquer la programmation des marchés aux partenaires pour analyse et conseil
- Augmenter la diffusion des demandes d'informations, de devis ou des marchés sur des réseaux dédiés ou via nos relais
- Organiser des réunions de présentation avec les prestataires et de suivi avec les titulaires

#### **INDICATEUR**

Nombre de segments avec fortes opportunités sociales identifiés et analysés

#### **VIGILANCE**

Bien analyser le besoin et réaliser un sourcing approfondi afin d'identifier et communiquer clairement les modalités du marché

## **ACTION 9** → **Orienter et réserver une part des achats de Sorbonne Université aux structures de l'insertion par l'activité économique et du secteur du travail protégé et adapté**

Une politique d'achat responsable valorise des achats au service de l'insertion sociale, de la lutte contre la précarité et les discriminations. Le code de la commande publique précise les différents leviers juridiques existants permettant d'agir en matière d'insertion sociale : insertion de clauses sociales dans les marchés ou définition de marchés réservés. Ces dispositifs sont de réelles opportunités pour Sorbonne Université et la commande publique de participer activement au parcours d'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

Les domaines d'achat de Sorbonne Université étant très diversifiés, certains marchés sont propices à l'intégration de considérations sociales. Il est nécessaire d'identifier ces marchés et d'anticiper la place de l'insertion sociale en amont de tous les projets de marché. Cette étude préalable et la programmation permettront de mettre en œuvre une politique sociale plus importante (en nombre de clauses/marchés), plus efficace (amélioration du suivi) et plus inclusive (diversité des publics mobilisés). Les décisions d'actions d'insertion doivent être prises au niveau stratégique (programmation des marchés), mais il faut également encourager un questionnement réflexe au niveau des prescripteurs et prescriptrices et des acheteurs et acheteuses.

### **ÉTAPES**

- 1.** Anticiper nos achats et intégrer les considérations sociales dès la définition du besoin
- 2.** Organiser la programmation des marchés et identifier les opportunités de considérations sociales
- 3.** Faciliter l'accès de ces structures à la commande publique et identifier les modalités de pilotage du marché (conditions d'exécutions, outils et modalités de suivi et de reporting du dispositif d'insertion)

### **MOYENS**

#### ***Sensibilisation et information***

- Informer les prescripteurs et prescriptrices, les acheteurs et acheteuses sur les possibilités juridiques existantes et outils à disposition
- Sensibiliser les acteurs et actrices en favorisant la diffusion de retours d'expériences (direction/services ayant passé un marché réservé), utilisation des outils existants (sourcing, guides Direction des achats de l'État)

#### ***Identification et mise en œuvre des opportunités***

- Avoir recours à l'expertise des partenaires (EPEC pour les structures de l'insertion par l'activité économique et Gesat pour le secteur du travail protégé et adapté) pour identifier et suggérer les meilleures opportunités d'insertion sociale
- Faire valider en comité des achats les opportunités
- Rédiger des documents de marché public précis et complets accessibles aux entreprises
- Justifier de manière obligatoire un marché lancé sans action d'insertion sociale

#### **INDICATEUR**

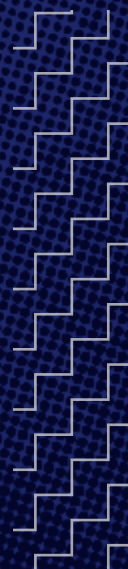
Nombre de marchés > 40 000 € avec un dispositif social programmés

#### **VIGILANCE**

Ne pas démultiplier les actions sociales mais se concentrer sur quelques marchés



# Axe économie responsable





## Objectif de l'axe : Favoriser la collaboration avec les petites et moyennes Entreprises (PME) et soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'axe économie responsable a pour ambition de favoriser l'orientation vers une économie plus responsable et innovante, de sensibiliser les acteurs de la chaîne achat aux opportunités d'acheter « responsable » et de réaliser des achats auprès de petites entreprises vertueuses tout en restant compétitif et en cherchant la performance économique. Il s'agit de faire des achats publics un des leviers de développement économique des petites et moyennes entreprises françaises et d'utiliser la commande publique comme levier de soutien à l'économie sociale et solidaire. L'objectif est également de poursuivre une réflexion sur l'opportunité de faire du développement durable un facteur de réduction des coûts et de gains ou avantages économiques.

### DÉFINITIONS

#### **Petite et moyenne entreprise (PME)** **(INSEE – 2019)**

Entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros ; les PME incluent les micro-entreprises (MIC), entreprises dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

#### **Economie sociale et solidaire (ESS)**

(Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire – légifrance – 2020 et ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique – 2023)

L'ESS n'est pas un «secteur» mais une forme d'économie présente dans l'ensemble des secteurs d'activité. Elle produit autant des biens que des services, et ce dans le transport, le commerce, la distribution, l'automobile, l'éducation, etc. D'un point de vue légal, l'économie sociale et

solidaire « est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent » certaines conditions.

En effet, le fonctionnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire répond à des modes de gestion spécifiques, qui s'appuient sur un cadre juridique adapté.

Les structures reconnues par la loi comme appartenant à l'ESS ont des statuts variés : associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises commerciales dites solidaires ou sociales... La majorité d'entre elles sont des associations.

**Economie responsable** (ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique – 2020) : L'économie responsable désigne tous les acteurs économiques qui se sont emparés des moyens et des objectifs de l'économie sociale et solidaire pour donner un impact environnemental et social positif à leur activité. Elle vise à assurer la durabilité à long terme de l'économie et de la société dans son ensemble.

## OBJECTIF 5 : FAVORISER LA COLLABORATION AVEC LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) ET SOUTENIR LES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

### ACTION 10 → Encourager et simplifier l'accès à la commande publique pour les petites et moyennes entreprises (PME)

La commande publique est un fort vecteur de croissance et de relance de l'économie. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont tout autant capables de répondre à certains besoins de Sorbonne Université. Il est primordial de bien les connaître et de les rencontrer afin de pouvoir encourager leur accès de la commande publique. L'objectif est d'initier une nouvelle dynamique pour recréer des bons réflexes lors d'un achat, tout en prenant en compte les risques juridiques et déontologiques.

Pour se faire, il est indispensable de nous renseigner sur les PME, leurs activités et leurs contraintes. L'interconnaissance entre les acheteurs et les PME doit être améliorée au travers de rencontres, retours d'expériences, intensification du sourcing etc. Il faut également réduire la complexité administrative de la commande publique, qui peut être un frein pour les PME (moins de moyens et d'outils pour répondre aux consultations des marchés publics). En simplifiant certains documents, Sorbonne Université offre la possibilité aux TPE/PME de candidater plus facilement et s'assure de rendre plus attractifs ses besoins aux yeux des petites entreprises.

#### ÉTAPES

1. Identifier les segments d'achats à fort potentiel sur marché et hors marché
2. Réaliser une veille économique sur les petites et moyennes entreprises (PME)
3. Inciter les acteurs de la chaîne achat à adopter un « réflexe PME » dans la phase sourcing et rédaction de leurs besoins
4. Améliorer la diffusion de nos besoins auprès des PME

#### MOYENS

##### *Améliorer la connaissance des Petites et Moyennes Entreprises*

- Développer une veille économique et renforcer l'utilisation du sourcing
- Informer et sensibiliser à l'interne (mutualiser les informations et partager des retours d'expériences)
- Aller à la rencontre des PME et de certains acteurs/relais économiques
- Renforcer les demandes de devis auprès des PME locales (pour les achats <40 000€)

##### *Faciliter l'accès et rendre attractif la commande publique de Sorbonne Université*

- Créer un cadre de mémoire technique simplifié
- Réfléchir à dépasser l'allotissement actuel des marchés et faciliter la constitution de groupements d'entreprises
- Allonger les délais de réponses lorsque c'est possible
- Développer la mise en place de clauses financières incitatives (avances, acomptes, clause de révision, etc..)
- Utiliser la plateforme APProch (portail créé par la Direction des achats de l'État pour simplifier la commande publique et permettre aux entreprises d'identifier les futurs projets d'achats public.)
- Proposer un guide sur la commande publique à Sorbonne Université à destination des PME

#### INDICATEUR

Nombre de marchés attribués à des PME

#### VIGILANCE

Conserver un fort niveau de qualité d'offre

## **ACTION 11** → **Initier des achats de services ou produits issus de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne des structures (associations en majorité, mutuelles, coopératives, fondations et certaines entreprises dont la finalité est sociale) qui priorisent l'utilité sociale à leurs objectifs économiques. L'ESS se caractérise notamment par sa forte implication dans les territoires et son potentiel innovation, qui favorise le développement économique local et la création d'emplois. Les structures de l'ESS exercent une activité économique mais se préoccupent en premier lieu de leur impact social ou écologique. Leur ambition est de remettre l'humain et la solidarité au cœur de l'économie à travers une gestion démocratique, une forte recherche de l'intérêt général et la limitation du caractère lucratif.

En tant qu'acteurs économiques à part entière, les structures de l'ESS peuvent participer à la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable et être des fournisseurs de biens et de services pour les besoins de Sorbonne Université. Une amélioration de notre connaissance de l'ESS et des besoins / services qu'elle propose permettra à Sorbonne Université de réaliser des achats auprès de structures ou entreprises sociales.

### **ÉTAPES**

- 1.** Connaître le principe de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les structures locales
- 2.** Réfléchir à la prise en compte des spécifications de l'ESS dans l'expression de nos besoins
- 3.** Cibler les marchés à fort potentiel et étudier la possibilité de recourir à des marchés réservés (un ou plusieurs lots) à l'ESS (Article R2113-8)
- 4.** Améliorer la diffusion des besoins de Sorbonne Université auprès de l'ESS

### **MOYENS**

#### **Connaissance de l'ESS**

- Se former aux principes et bénéfices de l'ESS
- Réaliser une veille pour connaître le tissu économique local de l'ESS et leurs activités

- Rencontrer des acteurs de l'ESS (salons, conférences, webinaires)
- S'informer sur les problématiques administratives et juridiques (vérifier quelles habilitations réglementaires sont obligatoires)

#### **Ciblage et diffusion des besoins**

S'appuyer sur des spécialistes / des experts  
Utiliser la plateforme Le marché de l'inclusion

### **INDICATEUR**

Nombres de marchés attribués à l'ESS

### **VIGILANCE**

Conserver un fort niveau de qualité d'offre et communiquer sur les exigences juridiques



# ANNEXES

---

## ANNEXE 1 : CADRE ET OBLIGATIONS

Un cadre législatif et réglementaire dense et porteur pour les achats responsables :

### En matière environnementale :

- La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/>
- La loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous dite loi EGALIM <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037547946/>
- La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi AGECE <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>
- La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi Climat et résilience <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>
- La loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France dite loi REEN <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044327272>
- Le décret n° 2016-412 du 7 avril 2016 relatif à la prise en compte de la performance énergétique dans certains contrats et marchés publics <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032371845>
- La stratégie nationale bas carbone 2020-2050 [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25\\_MTES\\_SNBC2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf)
- La stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée 2018-2030 [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2018.11.14\\_SNDI\\_0.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2018.11.14_SNDI_0.pdf)
- La circulaire du 10 novembre 2022 relative au plan de sobriété énergétique de l'État <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45381?origin=list&page=2>
- Pour identifier la législation relative aux achats publics responsables consulter l'outil en ligne « LaRéf » : connaître la réglementation des achats publics durables <https://3ar-na.fr/la-ref/>

### En matière sociale :

- La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296/>
- La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034290626/>
- Le pacte de croissance de l'économie sociale et solidaire du 29 novembre 2018 [https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/2018.11.29\\_dp\\_pacte\\_ess\\_0.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/2018.11.29_dp_pacte_ess_0.pdf)

## **En matière d'achats responsables :**

- La circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 portant engagements de l'État pour des services publics écoresponsables <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/44936>
- Le Plan national pour des achats durables 2022-2025  
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNAD-PAGEAPAGE-SCREEN%283%29.pdf>
- Le code de la commande publique (cf. annexe 2 du présent document qui liste les articles en lien avec la prise en compte du développement durable dans la commande publique)
- DAE – Politique d'achat responsable de l'État et de ses établissements publics. Mise à jour du 14 avril 2023
- Les Cahiers des clauses administratives générales
  - Protection de la main-d'œuvre et conditions de travail (article 6)
  - Protection de l'environnement, sécurité et santé (article 7)
  - Développement durable (article 16. CCAG travaux : article 20)
    - Clause sociale d'insertion (article 16.1. CCAG travaux : article 20.1)
    - Clause environnementale générale (article 16.2. CCAG travaux : article 20.2)
  - Gestion des déchets de chantier (article 36, CCAG travaux)

## **ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS AU DOCUMENT**

Les personnes ayant participé à l'élaboration de ce SPASER 1 sont :

### **Le groupe de travail SPASER :**

- Anne-Lise WICKER, directrice générale de la faculté des Lettres
- Catherine HOCQUINGHEN, directrice générale adjointe de la faculté des Sciences et Ingénierie
- Esther EMMANUEL, gestionnaire recettes et conventions à la Direction des finances et des achats de la faculté de Santé
- David SIAUSSAT, conseiller développement durable et transition environnementale auprès de la Présidence
- Angèle LEPELTIER, chargée de mission développement durable et transition Environnementale à la Direction du patrimoine et de la logistique
- Françoise BENEVEISE, chargée de mission développement durable et transition environnementale à la Direction du patrimoine et de la logistique
- Alessandra GHIONE, ingénieure environnement et développement durable à la direction du patrimoine et de la logistique

### **La Direction des Achats :**

- Cristina MOROSAN, directrice des achats
- Thierry COLLEN, chef du Service pilotage de la performance achat et chef de projet SPASER
- Clémence BARSELO, chargée de mission achat durable et assistante de projet SPASER au Service pilotage de la performance achat
- Nadia SANTINI, acheteuse publique et Adjointe à la cheffe du Service achat de fournitures, Services et prestations intellectuelles
- Paul SURVIELLE, acheteur public au Service achat travaux

©2023 Sorbonne Université - Tous droits réservés - Mentions légales

Le contenu de ce SPASER ne peut être reproduit, même partiellement, sans autorisation préalable.

En cas de reproduction autorisée, la dite reproduction devra comporter mention de la source et de l'auteur.



